

LE VAL FROMENT

Tarifs du 18 septembre 2023 au 30 juin 2024

Liffré - 42 Bout de Lande - GPS: La Croisette - 06 15 44 75 99 - www.val-froment.com - levalfroment@gmail.com

TARIFS ENFANTS - COURS À L'ANNÉE HORS VACANCES SCOLAIRES

LICENCE

-18 ans
25 € + 2 €
(frais de dossier)
+ 18 ans
36 € + 2 €
(frais de dossier)

COURS BABY PONEY

½ heure tenu en main par les parents - du 18/09 au 16/12/2023 et du 01/03 au 30/06/2024

Droits d'accès annuel, hors vacances scolaires (TVA 5,5%) Enseignement et encadrement de la pratique équestre (TVA 20%)

1ère année d'adhésion	460,00 €
Années suivantes	430,00 €
Forfait appliqué 2ème enfant et +	380,00 €

COURS À PARTIR DE 4 ANS 1 heure par semaine - années de naissance 2011 à 2019

Droits d'accès annuel, hors vacances scolaires (TVA 5,5%) Enseignement et encadrement de la pratique équestre (TVA 20%)

1ère année d'adhésion	730,00 €
Années suivantes	700,00 €
Forfait appliqué 2ème enfant et +	620,00 €

COURS A PARTIR DE 4 ANS 2 heures par semaine - années de naissance 2011 à 2019

Droits d'accès annuel, hors vacances scolaires (TVA 5,5%) Enseignement et encadrement de la pratique équestre (TVA 20%)

1ère année d'adhésion	1 180,00 €
Années suivantes	1 160,00 €

Modalités d'inscriptions : La place dans la reprise sera réservée à réception du règlement d'un **acompte de 70€ (arrhes)**, non remboursable en cas de désistement. Le solde est payable en une seule fois, ou bien en plusieurs mensualités. Les chèques sont à libeller à l'ordre du CE Val Froment, et à joindre en totalité au dossier d'inscription. Ils seront encaissés chaque début de période convenue (trimestre ou mois). Dans le cas où les règlements n'étaient pas transmis avant le 1er cours, le Centre Équestre ne pourra assurer la reprise du cavalier.

Parrainage : toute personne inscrite au centre équestre amenant un nouvel adhérent pour l'année bénéficiera d'une remise de 5% sur son forfait pour la même année. Offre cumulable jusqu'à 15% de réduction, uniquement sur les forfaits cours.

Possibilité de régler en chèques Vacances, dans ce cas les tarifs seront majorés de 5% correspondant aux frais prélevés pour ce mode de paiement. Pour le passage des galops, et la pratique de la compétition, la licence est obligatoire.

Tarifs mis à jour le 24/05/2023